



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 décembre 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5

Est absent :

Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6
-------------------------	--------------------

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 10 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2016-12-268

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 décembre 2016 soit ouverte à 19 h 03 devant environ 10 contribuables.

ADOPTÉE

2016-12-269

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE



2016-12-270

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-027

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part du propriétaire du terrain situé au 0, chemin Bellevue, numéro de matricule 3712 93 9011 dans la zone V-126, numéro de lot rénové 4 989 929;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal projeté n'empiètera pas sur la marge de recul riveraine de 21.9 mètres du lac Perreault et du Ruisseau Blue Sea, et sera respectivement de 22 mètres du lac Perreault et 23.18 mètres du Ruisseau Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal projeté respectera toutes les marges, soient les deux(2) marges riveraines (21.9 mètres), et la marge avant de 12 mètres, tel qu'illustré sur le plan #16M-263 minute 8201 accompagnant la demande de dérogation mineure préparée par l'arpenteur-géomètre M. Ghislain Auclair;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal projeté sera construit dans la marge de recul latérale de 6 mètres de la limite de propriété entre le numéro de matricule # 3712 93 9011, situé sur le chemin Bellevue à l'ouest et le 14, chemin Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE 3 mètres d'empiètement dans la marge de recul latérale ne PORTE aucunement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins, qui par ailleurs n'est pas encore construit;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans l'édition du 17 novembre du journal local « La Gatineau »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la demande de dérogation mineure #2016-027 soit acceptée telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme en considérant le plan # 16M-263 minute 8201 accompagnant une demande de dérogation mineure préparé par l'arpenteur-géomètre M. Ghislain Auclair, documents qui furent présentés lors de la rencontre du CCU du 14 novembre 2016;

QUE la marge de recul latérale du bâtiment projeté faisant l'objet de la demande, soit établie à 6 mètres de la limite de propriété entre le numéro de matricule #3712 93 9011, situé sur le chemin Bellevue à l'ouest et le 14, chemin Bellevue, soit une dérogation de 3 mètres.

QUE la bande de protection riveraine de 10 mètre du lac Perreault et du ruisseau de Blue Sea soit végétalisée avec des essences arborescente et arbustives , et ce en totalité, exception faite d'un accès de 5 mètres permis soit sur le lac Perreault ou sur le ruisseau, mais pas les deux.

ADOPTÉE

2016-12-271

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :



Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2016-12-272

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 44 à 47 de novembre 2016 et qui totalisent un montant de 22 856,62\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 11 246,75\$ pour les salaires versés en novembre 2016 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 407,04\$ pour le mois de novembre 2016 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 018,66\$ pour le mois de novembre 2016 soient acceptées.

ADOPTÉE

2016-12-273

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les déboursés de novembre 2016 qui totalisent un montant de 128 877,36\$ sur le journal des déboursés no 377 à 380 soient acceptés.

ADOPTÉE

2016-12-274

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2017

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce conseil accepte le calendrier des séances pour l'année 2017 tel que présenté ci-bas.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

Séances ordinaires : premier lundi de chaque mois (à moins d'indication contraire)

Les séances du conseil débutent à **19 heures au centre municipal**

Séance ordinaire Janvier	Lundi	9 janvier 2017
Séance ordinaire Février	Lundi	6 février 2017
Séance ordinaire Mars	Lundi	6 mars 2017
Séance ordinaire Avril	Lundi	3 avril 2017
Séance ordinaire Mai	Mercredi	3 mai 2017
Séance ordinaire Juin	Mercredi	7 juin 2017



Séance ordinaire Juillet	Mardi	4 juillet 2017
Séance ordinaire Août	Mercredi	9 août 2017
Séance ordinaire Septembre	Mardi	5 septembre 2017
Séance ordinaire Octobre	Lundi	2 octobre 2017
Séance ordinaire Novembre	Lundi	13 novembre 2017
Séance ordinaire Décembre	Lundi	4 décembre 2017

ADOPTÉE

2016-12-275

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES FÊTES

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2016 à 12h et ce, jusqu'au 2 janvier 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

2016-12-277

DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil tienne la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017 le lundi 19 décembre 2016 au centre municipal dès 19h.

ADOPTÉE

2016-12-278

PROPRIÉTÉ MATRICULE 3314-37-5883 – PERCEPTION DE TAXES VS DON À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la femme du propriétaire du terrain # de matricule 3314-37-5883, à l'effet qu'elle habite aux États-Unis, que son mari est décédé, qu'elle ne veut pas payer les taxes sur le terrain pour lequel elle n'a personnellement aucun intérêt, et désire donner ledit terrain à la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE son dossier a été envoyé chez le procureur pour non-paiement de taxes, et qu'elle doit des taxes pour les 3 dernières années, un montant totalisant 939,63\$;

CONSIDÉRANT QUE M^e Gérard Desjardins, procureur de la municipalité pour le recouvrement de taxes, est en contact avec la famille du propriétaire aux États-Unis, et ces derniers confirment que la succession du défunt propriétaire n'est pas encore réglée;

CONSIDÉRANT QU' il serait très coûteux de procéder à une cession en faveur de la municipalité, car cela inclurait de devoir engager des frais de notaires, des deux côtés de la frontière, et comme la succession est dans un autre pays, la cession devra faire l'objet d'une imposition pour gain capital, le tout imposé à la succession, qui nous ont déjà fait part de leur refus de payer quoique ce soit pour ce terrain;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la vente pour taxe par la MRC serait une option peu coûteuse et qui n'engendrait aucun coût pour la succession et permettrait à la municipalité d'acheter la propriété si elle le désire;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à trouver une solution afin de régulariser la situation d'arréage de taxes pour la propriété # de matricule 3314-37-5883;

QUE l'option légale la moins coûteuse soit priorisée afin d'aider la succession du défunt propriétaire à se départir du terrain pour lequel ils n'ont pas d'intérêt, et pour lequel ils ne veulent plus assumer les taxes.

ADOPTÉE

2016-12-279

ACTIVITÉ DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux désireraient organiser un après-midi d'activités dans le cadre de Noël et que la date suggérée serait le vendredi 16 décembre 2016 à partir de 12h jusqu'à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE cette activité impliquerait le repas du midi, des jeux sociaux ainsi que quelques prix qui seraient tirés parmi les participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la tenue de l'activité de Noël pour les employés municipaux le 16 décembre à partir de 12h et ce, jusqu'à 16h30 et les dépenses reliées aux repas et à l'achat de prix d'une valeur de 100\$.

ADOPTÉE

2016-12-280

FORMATION LES RELATIONS DE TRAVAIL ET LA GESTION DES CONFLITS

CONSIDÉRANT QU' une journée de formation intitulé « Les relations de travail et la gestion des conflits » se tiendra à Maniwaki le 17 février 2017 de 8h30 à 16h;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le directeur général à participer à la formation Les relations de travail et la gestion des conflits qui se tiendra le 17 février 2017 à Maniwaki;

QUE les dépenses reliées à l'inscription et aux frais de subsistance soient défrayés par la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2016-12-281

PG SOLUTIONS – MODULE QUALITÉ DES SERVICES

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre le module Qualité des services;



CONSIDÉRANT QUE ce module assure une bonne saisie de l'information reçue et un suivi méthodique des demandes en cours;

CONSIDÉRANT QUE ce module permet une gestion exemplaire des diverses demandes : que ce soit des plaintes, des requêtes, des demandes internes ou des demandes d'information;

CONSIDÉRANT les principales caractéristiques :

- . Gestion de tous les types de permis et certificats et d'en assurer le suivi;
- . Reçoit et enregistre toutes les demandes d'intervention provenant des citoyens, du Conseil ou des autres services;
- . Planifie et visualise les interventions;
- . Assure le suivi et l'exécution des interventions selon des normes de qualité totale;
- . Production de rapports et de statistiques sur le nombre et les délais d'intervention, sur les natures, les catégories, les services, etc.
- . Possibilité de consultation des statistiques directement sur la carte numérisée;
- . Permet la gestion complète des avis et constats d'infraction
- . Intégration parfaite des demandes provenant d'AC En ligne (demandes WEB);
- . Permet la gestion des demandes répétitives;
- . Permet de visualiser sur la carte l'emplacement des requêtes grâce à des pastilles;

CONSIDÉRANT QUE une escompte spéciale sera appliquée si le mandat est accordé avant le 16 décembre 2016, mais que nous avons demandé à être facturée seulement en 2017;

CONSIDÉRANT QUE 2 autres municipalités adjacentes sont intéressées à acheter le même module, et qu'advenant la signature de la proposition par ces 2 municipalités, il y aurait des économies possibles dans le fait que nous partagerons la dépense de déplacement et séjour pour la journée de mise en route;

CONSIDÉRANT QUE le coût du module Qualité des services de PG Solutions s'élève à 7 173.29\$ taxes incluses et comprend :

- . Progiciels;
- . Transfert et conversion de données;
- . Mise en route/Formation/Accompagnement;
- . Préparation, configuration et installation;
- . La gestion des projets;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat du module Qualité des services de PG Solutions au montant de 7 173.29\$ taxes incluses et que cette dépense soit prévue aux prévisions budgétaires 2017.

ADOPTÉE

2016-12-282

COMPTES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'au 30 novembre 2016, les comptes à recevoir s'élèvent à 172 279.79\$;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :



QUE ce Conseil autorise l'envoi des comptes de taxes impayées à nos percepteurs pour ceux dont le total pour chacun s'élève à 100\$ et plus pour les années 2016 et antérieures.

ADOPTÉE

2016-12-283

CONCOURS RADIO-CANADA/LE DROIT – CANDIDATURE M. MARC GRÉGOIRE

CONSIDÉRANT QUE Radio-Canada/Le Droit organise un concours hebdomadaire intitulé « Personnalité de la semaine Radio-canada/LeDroit pour souligner les accomplissements d'individus qui se démarquent dans leur domaine d'activités ainsi que dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Boileau, Vice-présidente de l'Association des Amis du Presbytère, désire soumettre la candidature de M. Marc Grégoire, pour son implication remarquable au sein organismes locaux et régionaux, pour des initiatives culturelles, artistiques, environnementales et sociales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire aussi souligner le caractère exceptionnel, et l'implication toujours grandissante de monsieur Marc Grégoire pour plusieurs projets d'envergure municipal et régional pour lesquels il œuvre depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE pour soumettre la candidature de monsieur Grégoire, des documents d'appui sont nécessaires, et que le tout doit être acheminé par courrier au responsable du concours « Personnalité de la semaine LeDroit/Radio-Canada ».

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QU' Une lettre proposant la candidature de Marc Grégoire au Concours « Personnalité de la semaine LeDroit/Radio-Canada », signée par le Maire, monsieur Laurent Fortin soit envoyée au responsable du concours;

QUE la présente résolution soit aussi jointe à la candidature de M. Grégoire.

ADOPTÉE

NOTE : Estimé facturation 2017 pour la Sûreté du Québec – 135 493\$

2016-12-284

ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE ANNÉE 5

CONSIDÉRANT QUE **conformément à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie** : « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leur projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Éric Lacaille, a déposé le rapport d'activités annuelles pour l'année 2016 pour adoption par le conseil;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre (5^{ième} année) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea pour l'année 2016 et l'adopte tel que déposé;

QU' une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE

2016-12-285

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2016-10-236

CONSIDÉRANT QU' une erreur s'est glissée à la résolution #2016-10-236 lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil annule la résolution 2016-10-236 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

ADOPTÉE

2016-12-286

TOURNOI DE PÊCHE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2017 du tournoi de pêche hivernale des pompiers sera le dixième anniversaire du tournoi et aura lieu le samedi 4 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour cette 10^{ième} édition, le service d'incendie organise le tirage d'un VTT Artic Cat Alterra 400;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire Hors-Bord Lafontaine de Gracefield, pour l'occasion, offre le VTT au coût de 5 800,00\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire demande un cautionnement pour le montant de 5800,00\$ incluant les taxes afin de garantir le prix;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie demande à la municipalité d'assumer le cautionnement de 5 800,00\$ qui sera remboursé suite à la vente des billets, et la remise du prix le 4 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les billets seront offerts au montant de 10\$/participation, et que 580 billets devront être vendus afin de permettre au SSI de rembourser le coût du VTT;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE les profits générés par la vente de billets additionnels seront utilisés pour l'achat d'un VTT pour le Service de recherche et sauvetage Vallée-de-la-Gatineau;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise le cautionnement de 5 800,00\$ requis par la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield pour l'achat du VTT;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document en lien avec cette transaction.

ADOPTÉE

2016-12-287

AVENIR DES DEUX (2) CAMIONS ADDITIONNELS DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea est propriétaire, entre-autre, de deux camions de voirie, soient 1 chevrolet 2500 de l'année 2005, cabine multiplace avec moteur diesel, équipé d'une pelle à neige, et 1 Ford F-450 de l'année 1999 cabine régulière, 6 roues, équipé d'une benne basculante électrique;

CONSIDÉRANT QUE ces deux camions sont très coûteux en ce qui attrait à l'entretien, dû en parti à leur âge avancé, et que les bris fréquents occasionnent des délais au niveau des opérations de voirie, et des dépenses importantes et imprévues;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à la vente des deux véhicules selon la procédure habituellement requise par la Loi;
- QUE le prix de départ pour chaque camion soit de 5000\$ incluant l'équipement respectif aux deux camions.

ADOPTÉE

2016-12-288

RÉSOLUTION MODIFIANT LA PROGRAMMATION 2016 DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #2016-05-133, le Conseil municipal de Blue Sea autorise la direction générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* pour un montant de : 47 753.99\$ à Madame Vallée, qui par la suite soumettra ses recommandations au ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le 18 août 2016, suite à la recommandation de la députée Madame Stéphanie Vallée, nous avons reçu la confirmation d'une contribution financière du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), Monsieur Jacques Daoust, pour un montant de 32 435\$ pour appliquer aux améliorations au chemin Dénommé en but de verbaliser le dernier tronçon dudit chemin;



- CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec les propriétaires avoisinants le site des travaux, un imprévu est survenu, dans le sens que la portion du chemin Dénommé où les travaux doivent être réalisés n'appartient pas à la municipalité et que les ententes verbales effectuées dans le passé n'avaient pas été notariées, donc la municipalité n'a pas de servitude enregistrée sur la portion du chemin concernée par les travaux d'amélioration, cette portion connue par les # de lots 4 991 249 et 4 991 251 du cadastre de Québec appartient à Madame Michelle Dénommé-Tremblay;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea entretient cette portion de chemin depuis 1987, mais que des taxes ont été payées par la propriétaire sur le dit chemin au cours des 10 dernières années rendant impossible l'application de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;
- CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir appliquer la subvention, la municipalité doit être propriétaire du chemin, ou du moins avoir une servitude sur ce dernier pour rue locale ou accès aux propriétés;
- CONSIDÉRANT QUE suite à une entente verbale entre la municipalité et la propriétaire, cette dernière souhaitait céder la portion constituée des lots #4 991 249 et 4 991 251 en faveur de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la firme Piché Nathalie Notaire Fiscaliste afin de procéder au transfert en faveur de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE lors de la signature des documents chez le notaire le 2 novembre 2016, une impasse est survenue entre le maire et la propriétaire qui ont tous deux refusés de signer les documents;
- CONSIDÉRANT QUE le montant de 32 435\$ de la subvention PAARRM ne peut être réaffecté pour l'année suivante, et que si les travaux autorisés ne sont pas réalisés et terminés au plus tard le 10 février 2017, la contribution devient nulle et sans effet;
- CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux d'amélioration ont été effectués dans la municipalité, et qu'il est possible de demander à la Député, Madame Stéphanie Vallée, d'appliquer la subvention à ces travaux en demandant une modification de la programmation 2016-2017;
- CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration, incluant des travaux de drainage, remplacement de ponceaux, rechargement, et recouvrement de surface double ont été effectués sur le chemin du Lac-Long au montant de 371 464.70\$ en 2016;
- CONSIDÉRANT QUE de ce montant, 318 596\$ furent subventionnés dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et la contribution du Québec (TECQ), nous apportant au maximum de la subvention pour le programme TECQ 2014-2018 de 579 007\$ pour 5 ans;
- CONSIDÉRANT QU' un surplus de 52 868,70\$ fut dépensé pour amener les travaux à terme, montant qui serait normalement cumulé envers notre seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme, soit un total minimal de 93 800\$;
- CONSIDÉRANT QUE Nous avons jusqu'à la fin septembre 2018 pour cumuler les 93 800\$ du seuil d'immobilisation minimal, mais que le temps manque pour régler le litige entre la municipalité et le propriétaire du tronçon du chemin Dénommé constitué des lots #4 991 249 et 4 991 251 du cadastre du Québec en temps pour avoir terminé les travaux avant le 10 février 2017, de plus les conditions climatiques actuelles ne permettent plus les travaux prévus dans la programmation approuvée par le ministre.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :



QUE ce Conseil autorise la direction générale à déposer une demande de modification de la programmation 2016-2017, afin que la subvention de 32 435\$ soit appliquée aux travaux de réfection de la chaussée, drainage et ponceaux sur le chemin du Lac-Long, travaux effectués en août et septembre 2016

ADOPTÉE

2016-12-289

ÉCOLE REINE PERREAULT – RÉCIPIENDAIRE DU SECOND PRIX DU DÉFI SCOLAIRE – NIVEAU PRIMAIRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE du 15 au 23 octobre 2016, se déroulait la Semaine québécoise de réduction des déchets;

CONSIDÉRANT QUE les enseignants et élèves de l'École reine-Perreault ont participé à une initiative afin de devenir une école sans déchets, en incorporant, entre-autre, le compostage à leur routine quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE les efforts collectifs des enseignants et élèves de l'école Reine-Perreault, ne sont pas passés inaperçus, puisqu'ils sont arrivés 2ièmes pour le défis scolaire – de la semaine québécoise de réduction de déchets;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative leur a permis d'être reconnus à l'échelle provinciale, mais aussi à l'échelle locale et régionale

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse parvenir une lettre de remerciements et de félicitations pour les efforts soutenus des enseignants, et surtout pour souligner le mérite de tous pour ce beau projet qui fait encore une fois que notre école de village se démarque du lot.

ADOPTÉE

NOTE : M. Richard Labelle – niveau de l'eau lac Long – Envoyer accusé de réception expliquant que la situation est malheureuse, mais est la même partout

NOTE : Voix et solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande de contribution financière – On demande de l'inclure à l'étude du budget 2017.

2016-12-290

FLEURONS DU QUÉBEC – CLASSIFICATION, RAPPORT ET RÉSULTATS 2016

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la classification horticole de la municipalité de Blue Sea ont été déposés séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le classement final de notre municipalité s'élève à 3 fleurons sur une possibilité de 5;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires émis dans le rapport d'évaluation se lisent comme suit :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

La municipalité de Blue Sea est un des joyaux de l'Outaouais. Il est possible d'y rencontrer des gens passionnés qui, au fil des années, transforment le paysage urbain afin de rendre la municipalité accueillante et attractive. Les visiteurs seront charmés par la qualité des parcs ainsi que leur entretien et seront surpris de voir des résidences offrant des ensembles paysagers hors du commun.

Faisant suite à cette classification, la municipalité consolide sa position de municipalité 3 fleurons et devient une sérieuse candidate à l'obtention d'un 4^e fleuron à l'occasion de la prochaine classification. Afin d'obtenir ce résultat, il serait important de mobiliser le domaine résidentiel et surtout le domaine commercial et industriel. Il serait également pertinent de développer davantage d'initiatives communautaires et de développement durable. Un défi à la portée des leaders du milieu ! Bonne continuité!

CONSIDÉRANT également le travail persévérant de madame Chantal Michaud à titre de responsable de l'aménagement paysager de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse parvenir une lettre à madame Chantal Michaud la félicitant et la remerciant pour tous les efforts qu'elle met à l'embellissement de notre municipalité et de l'amour qu'elle partage à l'horticulture.

ADOPTÉE

NOTE : Association du parc régional du mont Morissette – Réparation de l'ancienne tour à feu

NOTE : La note verte – demande de soutien financier – On demande de l'inclure à l'étude du budget 2017

2016-12-291

LES BOURSES DE LA RELÈVE

CONSIDÉRANT QU' il y a 8 ans, la région se dotait d'un levier de développement social important : Les Bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourses vise à encourager les étudiantes et étudiants de la Vallée-de-la-Gatineau à devenir une main-d'œuvre qualifiée dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires s'engagent, suite à l'obtention de leur diplôme, à travailler dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau soutient ce projet avec Complicité Emploi;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite fortement garder la relève au sein de notre région;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil contribue financièrement un montant de 300\$ dans ce projet qui permet d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

ADOPTÉE

2016-12-292

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le programme de ski et planche se poursuit pour une autre année avec quelques changements à la formule;

CONSIDÉRANT QU' une vaste promotion dans les écoles a été lancée afin d'inciter les jeunes à faire du ski et que le forfait proposé cette année permettra aux jeunes de profiter de leur passe, en plus des 8 semaines, qui sera valide tous les jours durant toute la saison de ski;

CONSIDÉRANT QU' au lieu d'un programme qui incluait la passe de ski, l'équipement, les leçons et le transport, les parents pourront choisir selon leur besoin à la carte;

CONSIDÉRANT QUE dans le programme, le tarif pour le transport s'élève à 120\$ par participant dont la moitié des coûts est assumée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit en l'importance des saines habitudes de vie et encourage l'activité physique chez les jeunes;

Il est proposé par le conseiller Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde un montant de 60 \$ par enfant inscrit au Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'aider à défrayer la moitié des coûts du transport pour l'année 2017.

ADOPTÉE

NOTE : Campagne de promotion touristique hiver 2016-2017
Nous ne participerons pas à cette promotion

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2016

NOTE : M. Michel Merleau à la préfecture 2013

NOTE : Tableau des projets municipaux – Blue Sea

NOTE : Conseil en bref MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (23 novembre 2016)

Période de questions de 19h45 à 19h56



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2016-12-293
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 décembre 2016 soit close à 19h57.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2017.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier